

## Texte de politique générale

Représentant de la Pologne, dans le Conseil des Ministres des Droits et des Libertés : « Informer et S'informer, un droit essentiel : "Quelle place ont les médias pour assurer le respect des Droits de l'Homme ; et comment garantir leur indépendance ?" » Avec objectif: *PLAN EUROPE MÉDIA 2030*

La Pologne a connu une Histoire turbulente qui s'est stabilisée entre 1990 avec la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide avec la proclamation de la IIIème République. Le Président depuis 2015 est Andrzej Duda, représentant du parti PiS, parti nationaliste conservateur et souverainiste. Jusqu'à l'arrivée au pouvoir de notre parti, trop souvent, les intérêts de la Pologne ont été mis au second rang ce que nous ne saurons tolérer à l'avenir.

Depuis notre arrivée au pouvoir, notre pays a fait entrer en vigueur des lois à propos des médias qui nous ont valu de nombreuses critiques d'autres pays. Nous sommes donc ravis de participer à cette réflexion sur la place des médias, leur rôle pour assurer le respect des Droits de l'Homme et comment garantir leur indépendance ?

Les médias, même si il est évident qu'ils doivent un respect absolu aux Droits de l'Homme, doivent également prendre en considération l'intérêt national et jouer le rôle qui leur incombe. Certains médias polonais appartiennent par exemple à des entreprises, tel TVN24, principale chaîne de télévision polonaise dont le propriétaire est le groupe Américain *Discovery*. Nous considérons que les décisions concernant l'actionnariat des groupes média relèvent de la compétence nationale et nous rejetons toute interférence de la commission européenne à cet égard.

Il est vrai que la Pologne avait proposé des lois ambitieuses, telle celle qui avait pour but que plus aucun média n'appartienne à des entreprises étrangères. Le parlement démocratiquement élu avait adopté la loi en question. Cependant, la pression de groupes protestants manipulés par des intérêts d'agents étrangers ont forcé notre président Duda à différer sa mise en vigueur. Notre parlement et notre gouvernement sont déterminés à protéger les médias contre des acteurs potentiellement hostiles. Notre objectif est de mettre fin à des monopoles qui n'ont lieu d'être, qui trompent nos concitoyens sous l'influence d'agents étrangers. Ainsi, nous voulons "repoloniser" nos médias. Nous considérons que certains journalistes travaillant pour des médias contrôlés par des intérêts étrangers et n'informent pas la population en toute objectivité et n'ont pour unique objectif que de manipuler l'opinion publique.

Nous affirmons de façon inébranlable le principe de la primauté de notre Constitution sur les traités européens et n'acceptons pas de leçons de démocratie de qui que ce soit. Nous refusons par ailleurs que les aides financières octroyées aux pays membres dans le cadre du plan de relance de l'économie après la pandémie mondiale soient rattachées à quelque conditions que ce soit en relation avec les médias ou la justice.

La Pologne reste bien évidemment un État de droit et une démocratie à part entière. Nous nous allierons notamment à nos amis Hongrois ou Slovaques pour défendre la souveraineté nationale. De la même façon que nous voulons prévenir l'influence étrangère dans les médias, la Pologne compte aussi fermement l'anarchie qui règne aujourd'hui dans les tribunaux. Notamment avec une remise en question de la chambre disciplinaire. Nous réduirons les compétences, la taille et le nombre de juges de la cour suprême.

L'engagement européen de notre pays ne peut faire aucun doute. Ainsi, nous accueillons à bras ouverts plusieurs millions de réfugiés ukrainiens, fuyant la guerre déclenchée par Vladimir Poutine. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'ensemble des autres pays de l'Union pour fournir soins et asile à ces populations, tout en assumant nous mêmes la charge principale. La Pologne est un pays qui croit en la primauté de l'État nation et voit l'Europe comme un instrument pour assurer la coopération entre États nations, non pour s'immiscer dans des sujets de politique

intérieure relevant exclusivement des gouvernements nationaux. Notre position ne fait par ailleurs en aucun cas figure d'exception. Nous sommes rejoints par plusieurs pays voisins dont la Hongrie ou la Slovénie et des parties croissantes de l'opinion publique de la majorité des pays de l'Union Européenne. Cependant, nous soutiendrons le projet *PLAN EUROPE MÉDIA 2030* si celui-ci ne vient pas à l'encontre des décisions prises au sein de notre pays. Nous nous réservons donc le droit de ne pas signer cet accord s'il est contraire à nos valeurs et intérêts nationaux.

Le ministre des droits et des liberté puis de l'information et de la communication de la Pologne